

## Règlements (prêt-à-camper -- Roulotte)

- Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur de la roulotte.
- En tout temps, le campeur doit laisser le lieu qu'il occupe et les équipements dans un bon état et propre. Tout vol, bris et malpropreté excessive vous sera facturé. Important de nous aviser de tous bris le plus tôt possible et ce avant votre départ.
- La capacité maximale de personne pouvant dormir dans la roulotte est de 4 adultes ou (2 adultes et 3 enfants).
- Deux voitures seulement sont tolérées sur le terrain.
- Prenez note qu'il est formellement interdit de faire entrer dans la roulotte tout animal que ce soit un chien, chat, etc...
- Ne pas déplacer le bac à feu.
- S'il y a utilisation de la vaisselle, elle devra être lavée avant votre départ. (Il y a le nécessaire dans les rangements.)
- Un employé passera aux 2 jours pour faire la vidange de vos toilettes.
- Il est **IMPORTANT** de jeter dans la toilette uniquement le papier ayant servi aux matières fécales. Tout autre papier de toilette et produits hygiéniques tel que tampon et serviette sanitaire doivent être jetés dans la poubelle à côté.
- Fermer les auvents à chaque fois que vous quittez le Camping et avant votre coucher
- **Couvre-feu à 23 h.**

Merci de votre attention et bon séjour.

Camping Pointe-aux-Oies